

ASSOCIATION
CRECHE

15 rue Po
92 270 BOI

RAPPORTS DU COMM
CONCERNANT L'EXERCICE

ASSOCIATION
CRECHE

15 rue Po
92270 BOI

**ASSOCIATION
CRECHE**

**15 rue Po
92 270BOI**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX C

Exercice du 1^{er} janvier 2

Mesdames, Messieurs, les Membres de l'Assoc

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect du code de commerce et par le code de déontologie de la profession d'expert-comptable en vigueur à la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission du rapport.

Observations

Votre Association a dégagé cet exercice clos au 31/12/2024 un résultat net de 42 493 €, contre 17 143 € l'an passé, permettant une augmentation de 27 078 €. Cette évolution du résultat provient principalement de la réduction de vos charges d'exploitation. Cette amélioration est la conséquence des efforts réalisés pour maintenir vos charges d'exploitation à un niveau raisonnable.

A ce jour, je n'ai pas eu d'information d'éventuelle fraude.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-1 et L. 823-2 du code de commerce, la justification de mes appréciations, je vous informe que :

Responsabilités de la direction et des pers relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des
conformément aux règles et principes comptab
interne qu'elle estime nécessaire à l'établis
d'anomalies significatives, que celles-ci provien

Lors de l'établissement des comptes annuels,
l'association à poursuivre son exploitation, de
informations nécessaires relatives à la cont
comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il
activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre

Responsabilités du commissaire aux comptes

Il m'appartient d'établir un rapport sur les com
raisonnable que les comptes annuels pris da
significatives. L'assurance raisonnable corres
garantir qu'un audit réalisé conformément

suffisants et appropriés pour fonder son opinion significative provenant d'une fraude est résultant d'une erreur, car la fraude peut être volontaires, les fausses déclarations ou l

- il prend connaissance du contrôle interne et des procédures d'audit appropriées en la circonstance sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des estimations raisonnables des estimations comptables fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'appréciation de continuité d'exploitation et, selon les circonstances, l'incertitude significative liée à des événements futurs qui pourraient mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son activité s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de clôture, que des circonstances ou événements ultérieurs puissent mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il constate une incertitude, il attire l'attention des lecteurs de son rapport annuel au sujet de cette incertitude ou, si les incertitudes ne sont pas pertinentes, il formule une certification sans réserve.

ASSOCIATION
CRECHE

15 rue Po
92270 BOI

RAPPORT SPECIAL DU CO

SUR LES CONVENT

ASSOCIATION
CRECHE

15 rue Po
92 270BOI

RAPPORT SPECIAL DU CO
SUR LES CONVENT

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention soumise à l'approbation des membres de l'assemblée générale
écoulé à soumettre à l'approbation des membres de l'assemblée générale
de l'article L.227-10 du code de commerce.

A N

LA GAMINERIE

BILAN

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présent

ACTIF

Frais d'établissement

(I)

ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations incorporelles

- . Frais de développement
- . Donations temporaires d'usufruit
- . Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires
- . Immobilisations incorpor. en cours, avances et acomptes

Immobilisations corporelles

- . Terrains
- . Constructions
- . Installations techniques, matériel & outillage industriels
- . Immobilisations corpor. en cours, avances et acomptes

Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

Immobilisations financières

- . Participations
- . Créances rattachées à des participations
- . Autres titres immobilisés
- . Prêts
- . Autres immobilisations financières

LA GAMINERIE

BILAN

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présent

PASSIF

FONDS PROPRES

Fonds propres sans droit de reprise

- . Fonds propres statutaires
- . Fonds propres complémentaires

Fonds propres avec droit de reprise

- . Fonds statutaires
- . Fonds propres complémentaires

Ecart de réévaluation

Réserves

- . Réserves statutaires ou contractuelles
- . Réserves pour projet de l'entité
- . Autres

Report à nouveau

Excédent ou déficit de l'exercice

Situation nette (sous total)

Fonds propres consommables

Subventions d'investissement

Provisions réglementées

FONDS REPORTES ET DEDIES

Fonds reportés liés aux legs ou donations

LA GAMINERIE

COMPTE D

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présent

COMPTE DE RÉSULTAT

PRODUITS D'EXPLOITATION:

Cotisations

Ventes de biens et services

- Ventes de biens
 - dont ventes de dons en nature
- Ventes de prestations de services
 - dont parrainages

Produits de tiers financeurs

- Concours publics et subventions d'exploitation
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation conso
- Ressources liées à la générosité du public
 - Dons manuels
 - Mécénats
 - Legs, donations et assurances-vie
- Contributions financières

Reprises sur amortiss., dépréciat.et provisions

Produits des cessions d'immobilisations incorpor. et corporelles

Utilisations des fonds dédiés

Autres produits

Total des produits d'exploita

LA GAMINERIE

COMPTE D

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présent

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)

Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et
d'instruments de trésorerie

Total des charges financières

RESULTAT FINANCIER (

RESULTAT COURANT avant impôts (I - II +

PRODUITS EXCEPTIONNELS:

Total des produits exceptionnels

CHARGES EXCEPTIONNELLES:

Total des charges exceptionnelles

RESULTAT EXCEPTIONNEL (

Participation des salariés aux résultats (VII)

Impôts sur les bénéfices (VIII)

PREAMBULE

L'association a une activité de crèche. C'est une ass

Cette association a pour but d'accueillir des enfants
de jeux, de rencontres et d'échanges avec d'autres
selon le choix des parents : temps partiel, temps co

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de
L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une c

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du

Le résultat net comptable est un excédent de 42 99

PRINCIPES, REGLES ET

METHODE GENERALE

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, les dispositions du règlement de l'Autorité des normes comptables (ANC) homologué par arrêté du 26 décembre 2023, n° 2023-12, relatif au plan comptable général (PCG).

En coordination avec le règlement ANC n° 2023-12, conformément aux dispositions du règlement de l'Autorité des normes comptables (ANC) n° 2018-12, relatif aux personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les règles ont été appliquées dans le respect du principe de continuité de l'exploitation :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, conformément au nouveau plan comptable,
- Indépendance des exercices, conformément

L'association a analysé les conséquences de l'application des principes comptables, la présentation de ses états financiers à la fin de l'exercice. Cette analyse montre que, compte tenu de la nature de ce règlement n'a pas eu d'incidence significative sur les principaux agrégats financiers de l'exercice 2021. La présentation et de reclassement entre rubriques (chiffre d'affaires financier, résultat exceptionnel) sans effet significatif.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût net des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, déduction faite des remises, escomptes de règlements obtenus.

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'une évaluation à la valeur nette.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminée par la durée de leur utilisation.

Contributions volontaires

La comptabilisation des contributions volontaires
règlement

ANC 2018-06 sous deux conditions cumulatives :

- Si la nature et l'importance des contributions volon
- compréhension de l'activité de l'entité
- Et si l'entité est en mesure de recenser et de valor

L'association Les Petits Cailloux estime que les c
répondent pas aux deux critères sus-mentionnés
significative sur la compréhension de son activité e

Le bénévolat n'a pas été évalué faute d'un système

AUTRES INFORMATIONS

Engagements pris en matière de pensions, retraite

Les engagements des indemnités pour départ à la r

Rémunération des cadres dirigeants

NOTES SUR I

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture
Immobilisations incorporelles	
Immobilisations corporelles	156 329
Immobilisations financières	468
TOTAL	156 797

Amortissements

Immobilisations amortissables
Frais d'établissement, de recherche et de développement
Fonds commercial
Autres immobilisations incorporelles
TOT
Terrains
Constructions

Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	
Créances rattachées à des participations	
Prêts	
Autres immobilisations financières	
Autres créances clients	
Créances représentatives de titres prêtés	
Personnel et comptes rattachés	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	
Etat et autres collectivités publiques :	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés	8
- Divers	4
Débiteurs divers	
Charges constatées d'avance	
TOTAL GENERAL	1
Montant des prêts accordés dans l'exercice	
Remboursements des prêts dans l'exercice	

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	
Autres produits à recevoir	
TOTAL	

Subventions d'exploitation et concours publics et

Nom du subventionneur	Montant en résultat N	Montant p
Ville	54 000	54 0
CAF PSU	140 796	87 0
CAF PSU 2024	-21 855	-21
CAF Bonus		20

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	
Dettes fiscales et sociales	
Autres dettes	
TOTAL	

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture
Fonds propres sans droit de reprise	
Dont générosité du public	
Fonds propres avec droit de reprise	
Dont générosité du public	